

L'importance de la fiscalité dans le financement des infrastructures publiques en République Démocratique du Congo

The Importance of Taxation in Financing Public Infrastructure in the Democratic Republic of the Congo.

Auteur 1 : KUMESO MALEMBU Victoire.

Auteur 2 : KANGA MUAMBA Eddy,

Auteur 3 : MULENGA KABADI Roger,

Auteur 4 : MUNZANZU KIMBODI Romain Dominique,

Auteur 5 : KIPULU MABOSO Olivier,

Auteur 6 : MAFUEME MAGUKU Gisèle,

Auteur 7 : NKIDI MANANGA Déborah,

Auteur 8 : NGISULU KISANGANI Bonaventure,

Auteur 9 : MBUDI MASUNDA Martin,

Tous apprenants au DEA à l'Université Pédagogique Nationale

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : KUMESO MALEMBU .V, KANGA MUAMBA .E, MULENGA KABADI .R, MUNZANZU KIMBODI .R D, KIPULU MABOSO .O, MAFUEME MAGUKU .G, NKIDI MANANGA .D, NGISULU KISANGANI .B & MBUDI MASUNDA .M (2026) « L'importance de la fiscalité dans le financement des infrastructures publiques en République Démocratique du Congo », African Scientific Journal « Volume 03, Num 37 » pp: 1214 – 1222.



DOI : 10.5281/zenodo.21836405

Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

La fiscalité constitue l'une des principales sources de financement des dépenses publiques dans les États modernes. En République Démocratique du Congo (RDC), elle joue un rôle fondamental dans la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des infrastructures publiques indispensables au développement économique et social. Les recettes fiscales permettent à l'État de financer la construction et l'entretien des routes, des ponts, des hôpitaux, des écoles, des réseaux d'eau potable, des infrastructures énergétiques ainsi que de nombreux autres équipements collectifs destinés à améliorer les conditions de vie de la population.

Cependant, malgré l'importance stratégique de la fiscalité, le financement des infrastructures publiques en RDC demeure confronté à plusieurs contraintes, notamment la faiblesse de la mobilisation des recettes fiscales, la fraude fiscale, l'évasion fiscale, l'importance du secteur informel et les insuffisances administratives. Ces difficultés limitent la capacité de l'État à répondre efficacement aux besoins croissants en infrastructures.

Le présent article analyse l'importance de la fiscalité dans le financement des infrastructures publiques en République Démocratique du Congo. Il examine les fondements théoriques de la fiscalité, le rôle des recettes fiscales dans le développement des infrastructures, les défis rencontrés ainsi que les perspectives de renforcement du système fiscal afin d'assurer un financement durable des investissements publics.

Mots-clés : Fiscalité, infrastructures publiques, financement public, recettes fiscales, développement économique, investissement public, République Démocratique du Congo.

ABSTRACT

Taxation is one of the main sources of public funding in modern states. In the Democratic Republic of the Congo (DRC), it plays a vital role in financing public infrastructure necessary for economic and social development, including roads, hospitals, schools, water systems, and energy facilities. Despite its importance, infrastructure financing in the DRC faces several challenges, such as low tax revenue mobilization, tax fraud, tax evasion, the large informal sector, and administrative weaknesses. These constraints reduce the government's capacity to meet growing infrastructure needs.

This article examines the importance of taxation in financing public infrastructure in the DRC. It highlights the contribution of tax revenues to public investment, the challenges facing the tax system, and the reforms needed to ensure sustainable financing of infrastructure projects.

Keywords : Taxation, Public Infrastructure, Public Financing, Tax Revenue, Economic Development, Public Investment, Democratic Republic of the Congo.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le développement des infrastructures publiques constitue un levier essentiel de la croissance économique, de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la compétitivité des États. Les infrastructures de transport, d'énergie, de santé, d'éducation et d'approvisionnement en eau favorisent les activités économiques, renforcent la cohésion sociale et soutiennent le développement durable. En République Démocratique du Congo (RDC), malgré un potentiel économique important, les besoins en infrastructures demeurent considérables et nécessitent des ressources financières importantes.

Dans ce contexte, la fiscalité apparaît comme le principal instrument de mobilisation des ressources internes permettant à l'État de financer les investissements publics. Toutefois, la faiblesse de la pression fiscale, l'importance du secteur informel, la fraude et l'évasion fiscales ainsi que les insuffisances administratives limitent la capacité de l'État à assurer un financement durable des infrastructures publiques. Dès lors, il convient de s'interroger sur la contribution réelle de la fiscalité au financement des infrastructures publiques en République Démocratique du Congo.

L'objectif général de cette recherche est d'analyser l'importance de la fiscalité dans le financement des infrastructures publiques en République Démocratique du Congo. Plus spécifiquement, il s'agit de présenter les fondements théoriques de la fiscalité, d'examiner la contribution des recettes fiscales au financement des infrastructures publiques, d'identifier les principales contraintes qui affectent cette mobilisation des ressources et de proposer des pistes d'amélioration susceptibles de renforcer le financement des investissements publics.

Sur le plan méthodologique, cette recherche s'inscrit dans un positionnement épistémologique positiviste. Ce choix se justifie par la volonté d'analyser le phénomène étudié à partir de faits observables, de données documentaires et de connaissances scientifiques établies, afin de produire une analyse objective du rôle de la fiscalité dans le financement des infrastructures publiques. Le mode de raisonnement retenu est déductif, dans la mesure où l'étude part des théories générales des finances publiques et de la fiscalité pour analyser leur application au contexte spécifique de la République Démocratique du Congo. La recherche repose essentiellement sur une analyse documentaire mobilisant des ouvrages scientifiques, des articles, des textes juridiques ainsi que des rapports d'institutions nationales et internationales.

Enfin, le présent article est structuré en quatre parties. La première présente le cadre conceptuel et théorique de la fiscalité et des infrastructures publiques. La deuxième analyse le rôle de la fiscalité dans le financement des infrastructures publiques en RDC. La troisième met en évidence les principales contraintes auxquelles fait face ce financement. Enfin, la quatrième examine l'impact

des infrastructures publiques sur le développement économique et social avant de déboucher sur une conclusion générale présentant les principaux enseignements et recommandations de l'étude.

I. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE LA FISCALITÉ ET DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

1.1. Définition de la fiscalité

La fiscalité désigne l'ensemble des règles, mécanismes et procédures permettant à l'État de prélever des ressources financières auprès des contribuables afin de financer les dépenses publiques. Elle constitue un instrument essentiel de la politique budgétaire et du développement économique.

Dans toutes les économies modernes, les recettes fiscales représentent la principale source de financement des activités publiques. Elles permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement des administrations ainsi que les dépenses d'investissement destinées à améliorer les infrastructures collectives.

La fiscalité remplit plusieurs fonctions importantes. Elle assure le financement des charges publiques, contribue à la redistribution des richesses, favorise la régulation économique et soutient la mise en œuvre des politiques de développement.

1.2. Définition des infrastructures publiques

Les infrastructures publiques sont l'ensemble des équipements collectifs réalisés ou financés par l'État afin de satisfaire les besoins de la population et de soutenir les activités économiques.

Elles comprennent notamment :

- Les routes et autoroutes ;
- Les ponts ;
- Les ports et aéroports ;
- Les réseaux ferroviaires ;
- Les barrages hydroélectriques ;
- Les réseaux de distribution d'eau ;
- Les établissements scolaires ;
- Les hôpitaux et centres de santé ;
- Les bâtiments administratifs.

Ces infrastructures jouent un rôle fondamental dans la croissance économique car elles facilitent la circulation des personnes, des biens, des services et des informations.

1.3. Les fondements théoriques du financement public

Selon la théorie des finances publiques, l'État intervient dans l'économie afin de fournir les biens et services collectifs qui ne peuvent être efficacement pris en charge par le secteur privé.

Les infrastructures publiques constituent des biens collectifs dont les bénéfices profitent à l'ensemble de la société. Leur financement repose donc principalement sur les ressources fiscales collectées auprès des contribuables.

La théorie du développement économique souligne également que les investissements publics dans les infrastructures favorisent la productivité, stimulent les investissements privés et contribuent à la création d'emplois.

1.4. La relation entre fiscalité et développement des infrastructures

La fiscalité constitue le principal mécanisme permettant à l'État de financer les infrastructures publiques. Plus les recettes fiscales sont importantes, plus l'État dispose de moyens financiers pour réaliser des investissements structurants.

À l'inverse, une faible mobilisation des recettes fiscales limite les capacités d'investissement public et ralentit le développement économique. Ainsi, la qualité des infrastructures publiques dépend largement de la performance du système fiscal national.

II. LE RÔLE DE LA FISCALITÉ DANS LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES EN RDC

2.1. Les recettes fiscales comme source principale d'investissement public

Les recettes fiscales représentent la principale source de financement des projets d'infrastructures en République Démocratique du Congo. Grâce aux impôts et taxes collectés par les administrations financières, l'État peut financer la construction et la modernisation des équipements publics nécessaires au développement national.

Les ressources fiscales permettent notamment de financer les projets routiers, énergétiques, hydrauliques, sanitaires et éducatifs.

2.2. Le financement des infrastructures routières

Le réseau routier constitue un élément essentiel du développement économique. Les recettes fiscales permettent à l'État de construire de nouvelles routes, de réhabiliter les axes existants et d'assurer leur entretien régulier. L'amélioration des infrastructures routières facilite les échanges commerciaux et contribue à l'intégration économique du territoire national.

2.3. Le financement des infrastructures éducatives

Les ressources fiscales contribuent également à la construction des écoles, universités et centres de formation professionnelle. L'investissement dans les infrastructures éducatives favorise le développement du capital humain et améliore la qualité de l'enseignement.

2.4. Le financement des infrastructures sanitaires

Les recettes fiscales participent à la construction et à l'équipement des hôpitaux, centres de santé et laboratoires médicaux.

III. Les contraintes du financement des infrastructures publiques par la fiscalité en RDC

3.1. La faiblesse de la mobilisation des recettes fiscales

Malgré les réformes entreprises au cours des dernières années, la République Démocratique du Congo continue d'enregistrer un faible niveau de mobilisation des recettes fiscales par rapport à son potentiel économique. Cette situation constitue l'un des principaux obstacles au financement des infrastructures publiques.

Le faible rendement fiscal limite les ressources disponibles pour les investissements publics et ralentit la réalisation des projets d'infrastructures nécessaires au développement du pays. De nombreuses infrastructures routières, sanitaires, éducatives et énergétiques demeurent insuffisantes ou dégradées faute de financement adéquat.

L'amélioration du rendement fiscal apparaît donc comme une condition indispensable pour accroître les capacités d'investissement de l'État et répondre aux besoins croissants de la population.

3.2. La fraude fiscale

La fraude fiscale constitue un phénomène préoccupant qui réduit considérablement les ressources publiques. Elle se manifeste notamment par la dissimulation des revenus, les fausses déclarations fiscales, la falsification des documents comptables et l'utilisation de mécanismes frauduleux destinés à réduire le montant des impôts dus à l'État.

Ces pratiques privent le Trésor public de ressources importantes qui pourraient être affectées à la construction des infrastructures publiques. La lutte contre la fraude fiscale représente ainsi un enjeu majeur pour le financement du développement national.

3.3. L'évasion fiscale

L'évasion fiscale constitue également une menace importante pour les finances publiques. Certaines entreprises et contribuables exploitent les failles du système fiscal afin de réduire artificiellement leurs obligations fiscales.

Dans un contexte de mondialisation économique, certains opérateurs économiques transfèrent leurs bénéfices vers des juridictions à faible fiscalité, réduisant ainsi les recettes perçues par l'État congolais. Cette situation limite les capacités financières du gouvernement et compromet la réalisation de nombreux projets d'infrastructures.

3.4. L'importance du secteur informel

Le secteur informel occupe une place considérable dans l'économie congolaise. Une grande partie des activités économiques exercées dans ce secteur échappe au contrôle fiscal. Cette situation réduit l'assiette fiscale et limite les recettes disponibles pour financer les investissements publics. L'intégration progressive du secteur informel dans le système fiscal constitue donc un défi majeur pour les autorités publiques.

3.5. La corruption et les insuffisances administratives

La corruption demeure l'un des principaux obstacles à la mobilisation efficace des ressources fiscales. Elle affecte les mécanismes de contrôle et de recouvrement des impôts et contribue à la diminution des recettes publiques.

IV. IMPACT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

4.1. Les infrastructures comme moteur de croissance économique

Les infrastructures publiques jouent un rôle déterminant dans le développement économique d'un pays. Elles favorisent la circulation des biens et des personnes, réduisent les coûts de transport et facilitent les échanges commerciaux.

En République Démocratique du Congo, l'amélioration des infrastructures contribue à renforcer l'attractivité économique du pays et à stimuler les investissements privés. La construction de routes, de ponts, de réseaux électriques et d'autres équipements collectifs favorise également la création d'emplois et le développement des activités productives.

4.2. Les infrastructures et la réduction de la pauvreté

Les investissements publics dans les infrastructures participent à l'amélioration des conditions de vie des populations. L'accès aux routes facilite l'écoulement des produits agricoles vers les marchés. Les infrastructures scolaires améliorent l'accès à l'éducation tandis que les infrastructures sanitaires renforcent l'accès aux soins de santé. Ainsi, le développement des infrastructures contribue directement à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être social.

4.3. Les infrastructures et l'intégration nationale

L'étendue du territoire congolais rend les infrastructures particulièrement importantes pour l'intégration nationale. Les réseaux routiers, ferroviaires, fluviaux et aériens permettent de relier les différentes provinces du pays et de renforcer les échanges économiques entre les régions. Le développement des infrastructures contribue également au renforcement de l'unité nationale et à la cohésion sociale.

4.4. Les infrastructures et l'amélioration des services publics

Les infrastructures constituent le support matériel indispensable à la fourniture des services publics. Les écoles, universités, hôpitaux, centres de santé et bâtiments administratifs permettent à l'État d'assurer efficacement ses missions auprès de la population.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La fiscalité occupe une place centrale dans le financement des infrastructures publiques en République Démocratique du Congo. Les recettes fiscales constituent la principale source de financement des investissements publics nécessaires à la réalisation des infrastructures économiques et sociales indispensables au développement national.

L'étude a montré que les infrastructures publiques jouent un rôle fondamental dans la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services sociaux et le renforcement de l'intégration nationale. Elles représentent un facteur essentiel de développement et contribuent significativement à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Toutefois, malgré l'importance de la fiscalité dans le financement des infrastructures publiques, plusieurs défis continuent de limiter l'efficacité du système fiscal congolais. La fraude fiscale, l'évasion fiscale, la corruption, l'importance du secteur informel ainsi que les insuffisances administratives réduisent considérablement les capacités financières de l'État.

Face à ces défis, il apparaît nécessaire de renforcer les mécanismes de mobilisation des recettes fiscales, de moderniser l'administration fiscale, de promouvoir le civisme fiscal et d'améliorer la gouvernance des finances publiques. Une gestion transparente et efficace des ressources fiscales permettra d'accroître la confiance des contribuables et d'améliorer durablement le financement des infrastructures publiques.

En définitive, la fiscalité demeure un levier stratégique du développement national. Son renforcement constitue une condition indispensable pour assurer la réalisation des infrastructures nécessaires à la croissance économique, au progrès social et à l'émergence de la République Démocratique du Congo.

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages

- AKTOUF Omar, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2014.
- COZIAN Maurice, Précis de fiscalité des entreprises, Paris, Litec, 2018.
- DUVERGER Maurice, Finances publiques, Paris, PUF, 2017.
- MUSGRAVE Richard A. et MUSGRAVE Peggy B., Finances publiques et théorie fiscale, Paris, Economica, 2016.
- STIGLITZ Joseph E., Économie du secteur public, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2018.
- TANZI Vito, Taxation and Development, Washington D.C., FMI, 2015.
- TROTABAS Louis, Finances publiques et droit fiscal, Paris, Dalloz, 2016.
- NGOY ILUNGA Michel, Fiscalité congolaise et développement national, Kinshasa, Presses Universitaires du Congo, 2020.
- KABAMBA MBUYI Jean, Les finances publiques en République Démocratique du Congo, Kinshasa, Médiaspaul, 2021.
- B. Rapports et documents officiels
- Ministère des Finances de la RDC, Rapport sur les finances publiques, Kinshasa, 2024.
- Direction Générale des Impôts (DGI), Rapport annuel d'activités, Kinshasa, 2024.
- Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), Rapport annuel, Kinshasa, 2024.
- Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD), Rapport annuel, Kinshasa, 2024.
- Banque Centrale du Congo, Rapport annuel, Kinshasa, 2024.
- Inspection Générale des Finances, Rapport sur la gouvernance financière, Kinshasa, 2024.

C. Articles scientifiques

- BIRD Richard, « Tax Administration and Tax Reform in Developing Countries », Journal of Public Economics, 2022.
- KALALA MUKENDI Paul, « Fiscalité et financement du développement en RDC », Revue Congolaise des Sciences Économiques, 2023.
- MUKENDI KABUYA Joseph, « Les défis de la mobilisation fiscale en Afrique »